

BULLETIN D' INSCRIPTION INDIVIDUEL

(à retourner par tous, obligatoirement, par courrier à l' organisateur)

PILOTE: Nom :

Adresse : N°

Code Postal :

Téléphone :

Club :

N° de permis de conduire :

Type de véhicule :

Prénom :

Rue :

Ville :

Date de naissance :

N° de licence :

N° de course :

Catégorie :

N° de Transpondeur :

(**T1** : 0 à 1200 - **T2** : 1201 à 1400 - **T3** : 1401 à 1700 - **T4** : 1701 à 2000 - **2CV Top Cross** 602 cm³ - **2CV Tourisme** 602cm³

P1: 0 à 1500 - **P2**: 1501 à 2000 - **P3**: 0 à 2000 - **kart-cross** : 602cm³, 652cm³, 500 ou Open ; **Monoplace** : 0 à 2000 cm³

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Je demande à m'engager dans l' épreuve UFOLEP Auto Poursuite du Trophée Centre

De

Qui se déroulera le

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve, du règlement technique et sportif UFOLEP et m' engage à les respecter, ainsi qu' à me conformer aux directives des organisateurs et officiels.

Droit d'inscription à la course : **40 Euros**

Je verse à cet effet les droits de : **40 Euros** par chèque bancaire numéro

Je joins une enveloppe timbrée à mon adresse pour confirmation de mon engagement

Fait à

le

Signature suivie de la mention < lu et approuvé >

VISA DU CLUB

NOTA :

Seul les 180 premiers bulletins, cachet de la poste faisant foi, seront pris en considération.

Les autres seront mis en liste d' attente suivant l'ordre d' arrivée.

Dans tous les cas de figure, ces bulletins individuels devront parvenir à l'organisateur dans les délais prévus 15 jours avant épreuve.

Les bulletins non conforme ou incomplètement remplis seront refusés.

Les bulletins non accompagnés du règlement financier, de l'enveloppe timbrée ne pourront être pris en compte.

Une majoration financière pourra être appliquée par les organisateurs pour tout engagement reçu en dehors

des dates butoirs, ainsi que pour les participants hors trophée. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'intempérie.

CONFIRMATION D' INSCRIPTION

Nom : Prénom :

Numéro de véhicule : Catégorie : Club :

Nous accusons réception de votre demande d' inscription datée du :

Nous accusons réception de votre versement de€ par chèque N° :

Cachet de l' organisation :

Fait à : Le :

CONSIGNES DE SECURITES DES PARCS COUREURS FERMES & IMPLANTATION

ROULER AU PAS DANS LE PARC FERMÉ

- Les Bâches sont obligatoires sous les véhicules de courses (attention de prendre les dispositions sécuritaires nécessaires pour effectuer des travaux de soudure ou autre)
- Un extincteur au minimum adapté au risque est obligatoire.
- Suivant les dispositions Préfectorales les jerricanes d'essence seront stockés à l'endroit prévue à cet effet.
- Pendant les entractes, pauses déjeuners, etc... Les MOTEURS doivent être à l'ARRET, les capots fermés, il est strictement interdit d'effectuer le plein de carburant.
- Le chargement des véhicules sur les portes voitures, camions, remorques, etc... s'effectueront UNIQUEMENT après la fin de la manifestation.
- Les pilotes doivent être présent 20 min avant leur manche en pré-grille. Il n'y aura pas d'appel MICRO

Implantation du Parc Coureur (voir schéma de principe ci-dessous)

- Les véhicules de compétition, le matériel de réparation, l'extincteur sont autorisés dans la zone des 4 mètres matérialisé en jaune sur le schéma.
- Les véhicules, le matériel de couchage et d'intendance sont autorisés en zone camping matérialisé en bleu sur le schéma

Les véhicules accompagnateurs seront stationnés sur le parking spectateur



